



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2018-521

12/07/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Troisième appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2018 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution

Administration centrale (DGER et SRH) ;
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement ;
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements publics locaux d'enseignement agricole

Textes de référence : Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture

La présente note fait suite aux notes n°2017-1013 du 19 décembre 2017 et n°2018-335 du 25 avril 2018 relatives, respectivement, aux première et deuxième phases d'appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2018, sur les postes de direction d'établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles de l'être. Elle précise les modalités de la troisième phase d'appel à candidatures, et d'examen des candidatures, sur les postes restant vacants ou susceptibles de l'être à la suite de la première phase d'appel à candidature.

Les postes concernés sont présentés en annexe A. Les formulaires à utiliser par les candidats, leur supérieur hiérarchique et l'autorité académique sont joints respectivement en annexes B, C et D.

1. Modalités de candidature et conditions de recevabilité

Les modalités de candidature (contenu du dossier et circuit) et les conditions de leur recevabilité sont celles figurant dans la note de service du 19 décembre 2017 susmentionnée.

Sont en outre recevables à participer à cette seconde phase d'appel à candidature les agents n'ayant pas obtenu de mutation ou d'affectation sur l'un des postes qu'ils avaient choisis à l'issue de la première phase et les agents lauréats de la liste d'aptitude à la suite de la procédure de sélection issue de la note de service n°2017-771 du 27 septembre 2017.

2. Calendrier

Date limite d'envoi simultané par les agents de leur dossier de candidature à leur autorité académique (ou à leur supérieur hiérarchique direct en cas d'affectation hors enseignement), à la DGER et au secrétariat général	Mercredi 25 juillet 2018 (à l'adresse nicolas.calame@agriculture.gouv.fr ; monique.bricage@agriculture.gouv.fr)
--	--

**Le chef du service
de l'enseignement technique**

**Le chef de service
des ressources humaines**

Jean-Luc TRONCO

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A - secteur Direction d'EPL

Directeur d'EPLEFPA (D1) :

- EPL de Croix Rivail n°C020 – Martinique (SV)
- EPL d'Ahun Alphonse Defumade n°C003 – Nouvelle Aquitaine (SV)
- EPL de Vic-en-Bigorre n°3414 – Occitanie (SV)

Directeur-adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2) :

- EPL de Château Salins – Grand-Est (SV)
- EPL de Vesoul n°3451 – Bourgogne-Franche-Comté (V)
- EPL de Mamirolle n°C008 – Bourgogne-Franche-Comté (V)
- EPL Poligny – Bourgogne-Franche-Comté (V)
- EPL de la Thiérache n°3463 – Hauts-de-France (V)
- EPL de Brioude Bonnefont n°C021 – Auvergne-Rhône-Alpes (V)

Directeur-adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) :

- EPL de Meurthe et Moselle n°3528 – Grand-Est (V)
- EPL de Bordeaux-Gironde n°3534 – Nouvelle-Aquitaine (V)
- EPL des Vosges n°C010 - Grand-Est (V)

Directeur-adjoint en charge de l'exploitation (D4) :

- EPL de Nîmes n°3550 – Occitanie (V)

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DGER-SET-SDEDC-BGDC

RENTREE SCOLAIRE 2018

DEMANDE D'AFFECTION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA

DOCUMENTS A ADRESSER

1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD

**1 exemplaire par mél :
DGER, DMC/BEFFR & IGAPS**

Identification du demandeur

Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction

Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction <input type="checkbox"/>	
Affectation en qualité de faisant fonction <input type="checkbox"/>	

Pour les agents n'occupant pas un poste de direction

Inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Non inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.) <input type="checkbox"/>	

Motifs de la demande de mobilité

(cocher la case correspondante)

Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N°Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM - PRENOM du demandeur :		N° aghora	
------------------------------------	--	------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE D

**NOM - PRENOM du
demandeur :**

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

**Très
Défavorable**

Date, cachet et signature :

ANNEXE E

**NOM - PRENOM du
demandeur :**

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

**Très
Défavorable**

Date, cachet et signature :